



AMBASSADE DE FRANCE AU CHILI

Pôle régional agricole de Brasilia

6 avril 2020

Mesures et impacts de la pandémie de coronavirus Covid-19 --- Spécificités des secteurs agricole, agroalimentaire et pêche au Chili

Résumé

4 471 cas confirmés au 5 avril et 34 morts. Les frontières sont fermées aux étrangers non-résidents
Absence de restrictions à la circulation des marchandises, la fermeture des frontières ne s'appliquant pas aux flux commerciaux. Acceptation des certificats sanitaires numérisés ou authentifiés par un outil en ligne.
Des mesures générales de soutien à l'économie prévoient une injection de 10,5 Mds€.
Une discussion est en cours sur l'augmentation du prix du pain.

Contexte général

Au 5 avril 2020, 4 471 **cas sont confirmés.** Les régions les plus touchées sont situées dans la moitié sud du pays. 34 décès sont à déplorer. Selon les informations données par le ministre de la santé le pic épidémique devrait être atteint entre fin avril et début mai.

Le Président Piñera a décrété l'état d'exception constitutionnelle de « catastrophe » dans le pays jusqu'au 18 juin. Le gouvernement chilien encourage l'auto-confinement ciblé et a mis en place des restrictions de circulation et de réunion de portée nationale. **Les mesures de confinement sont locales (7 communes de Santiago confinées depuis le jeudi 26 soir pour 7 jours renouvelables).**

Le gouvernement a fait le choix de tester largement la population. Le protocole actuel prévoit le test de tous les individus qui présentent des symptômes respiratoires et de fièvre. Il y a un recours aux tests rapides pour toute personne qui, ne présentant pas nécessairement de symptômes, peut être porteuse du virus. Le prix du test de dépistage est plafonné à environ 27€.

En cas de doute sur sa situation personnelle au Chili le ministère chilien de la Santé peut être contacté au 600 360 77 77 ou *via* son site www.saludresponde.cl

Restrictions aux frontières pour les personnes

Toutes les frontières terrestres, maritimes et aériennes sont fermées aux étrangers non-résidents, y compris ceux en transit. A l'entrée au Chili, toute personne sera mise en quarantaine pour une période de 14 jours, quel que soit son pays d'origine et son statut.

Pour tout complément, consulter la [foire aux questions](#) de l'ambassade de France au Chili et la [fiche de conseil aux voyageurs](#). En complément, une cellule de réponse téléphonique est ouverte à l'ambassade de France tous les jours pour répondre aux questions sur le Covid-19 : +56 2 24 70 80 80.

Circulation des marchandises

Aucune mesure de restriction ou de contrôle spécifique n'a été prise par les autorités chiliennes à l'encontre des importations ou exportations de marchandises. **Les autorités sanitaires ont officiellement accepté la transmission de certificats phytosanitaires numérisés pour l'importation des végétaux au Chili en cas d'impossibilité de transmettre l'original en version papier.** Ces certificats devront être transmis par e-mail de l'autorité nationale de la protection des végétaux au point de contact chilien auprès de la convention internationale de protection des végétaux : cipf.puntocontacto@sag.gob.cl ainsi qu'aux adresses suivantes : alvaro.sepulveda@sag.gob.cl ; alvaro.sepulveda@sag.gob.cl ; roberto.mir@sag.gob.cl ; juan.villalobos@sag.gob.cl ; leticia.venegas@sag.gob.cl ; vladimir.ovalle@sag.gob.cl. De plus les certificats dont l'authenticité peut être vérifiée auprès d'un système en ligne de l'autorité nationale de protection des végétaux seront également acceptés.

Concernant les certificats vétérinaires, l'autorité sanitaire chilienne a accepté par oral le même principe que pour les certificats phytosanitaires. Un courrier doit être prochainement reçu.



AMBASSADE DE FRANCE AU CHILI

Pôle régional agricole de Brasilia

6 avril 2020

Concernant les certificats d'origine, la résolution n°1179 des douanes chiliennes autorise la fourniture de copies de tous les autres documents requis pour l'importation de marchandises, sous réserve que l'original soit présenté dans un délai de 30 jours après l'importation.

Aucune difficulté logistique spécifique signalée. La **fermeture des frontières chiliennes depuis le 18 mars pour les étrangers non-résidents ne concerne pas les flux commerciaux.**

Problématiques spécifiques à certaines filières agricoles

Une discussion est en cours sur l'augmentation du prix du pain. L'association de l'industrie du pain de Santiago a indiqué qu'une augmentation de 20% était à attendre. Le ministre de l'agriculture est intervenu publiquement en déclarant que le prix du pain ne devrait pas augmenter de plus de 3%. Le Chili a d'ores et déjà importé 20% de ses importations annuelles de farines à un prix en augmentation de 9,6% et la farine représente un tiers du coût de production du pain.

Mesures transversales de soutien à l'économie

Des mesures générales d'urgence sont en place et représentent une injection de 10,5 Mds€ pour :

- renforcer le budget du système de santé, en apportant un complément aux actions déjà prises ;
- protéger le revenu des familles, en garantissant le paiement des salaires des personnes qui devront rester confinés sans possibilité de réaliser leur travail à distance ;
- protéger les emplois, en permettant une réduction de la durée travaillée et en compensant le manque à gagner *via* les ressources du Fonds du chômage solidaire.

Par ailleurs, une série d'autres outils ont été annoncés en complément, notamment :

- apport de capital à la banque nationale pour 450 M€ ;
- bons Covid-19, pour venir en appui des personnes sans travail formel (11,5 M€) ;
- création d'un Fonds solidaire géré par les municipalités pour les urgences sociales (90 M€) ;
- suspension pour trois mois du prélèvement mensuel de l'impôt sur le revenu des entreprises ;
- prorogation du paiement de la TVA des trois prochains mois pour toutes les PME et possibilité de payer avec un échéancier de 12 mois sans intérêts ;
- prorogation du paiement des contributions du mois d'avril pour les PME et les personnes ne dépassant pas certain revenu fiscal ;
- annulation des droits de timbre pour tous les crédits durant des 6 prochains mois ;
- accélération du paiement des factures de l'Etat, à compter du mois d'avril.

Mesures spécifiques de soutien au secteur agricole et agroalimentaire

Le ministère de l'agriculture a mis en place une prorogation des échéanciers de paiements pour les prêts consentis auprès de l'INDAP (principalement des petits agriculteurs), pour une durée de 90 jours.

Par ailleurs, le ministre de l'agriculture a indiqué que le recensement agricole qui devait se réaliser en avril prochain sera reporté à une date qui reste à fixer.

Mise en place le 25 mars d'un protocole de mesures d'hygiène spécifique à la protection contre le Covid-19, destiné aux consommateurs et exposants dans les marchés alimentaires.

Mesures spécifiques de soutien au secteur de la pêche

Certaines régions ont développé les échanges par la voie électronique pour éviter les regroupements de personnes. Les directions des pêches ont transmis aux patrons-pêcheurs des instructions pour la bonne désinfection de leurs embarcations ainsi que des recommandations de vaccination contre la grippe saisonnière pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Mesures spécifiques de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire

Aucune mesure spécifique annoncée.

Mesures de gestion de la main-d'œuvre

Aucune mesure spécifique de type prêt de personnel, formations, etc...